

Département : **EURE**
Canton : **NONANCOURT**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Barbet-Leseur Patricia et Huan-Pinçon Delphine.

Messieurs : Bioche Alain, Gallerne Jean-Pierre, Marthouret Claude, Rolland Daniel et Le Bescond Marcel.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs : Osmont Michel et Maurin Jean-Paul.

Mesdames : Trouillet Christine, Poiret Claudine, Dorchy Chantal et Le Gallou Sylvie.

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

1/ renégociation des 2 emprunts communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, les options de renégociations des 2 prêts actuellement en cours auprès du Crédit Agricole.

Après délibération, le conseil municipal choisit l'option proposée par le Crédit Mutuel pour un montant de 161 000 Euros au taux de 0.99 % sur une durée de 7 ans. Cette option implique le versement, par fonds propres, de 10 000 Euros représentant le montant des différents frais inhérents (intérêts et pénalités liés au remboursement anticipé). Le gain estimé serait pour la commune de 12 643 Euros.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

2/ installation d'un assainissement en traverse et d'un ralentisseur au Buisson

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, l'analyse du mémoire technique établie par le maître-d'œuvre, le bureau d'études SNETA portant sur la mise en place de l'assainissement en traverse avec aménagement d'un modérateur de vitesse rue de Pinson au lieu-dit « le Buisson »

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux-disante à savoir celle de l'Entreprise GUERIN d'un montant H.T. de 29 993 Euros et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

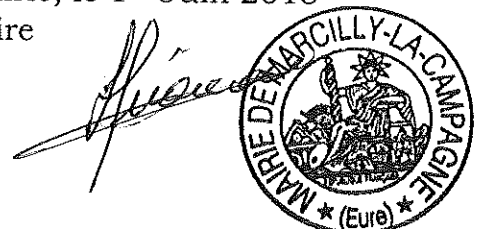
3/ désignation d'un membre du conseil au comité de pilotage (vidéo-surveillance)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la demande formulée par la CCRSE de désigner un membre de son conseil qui intégrera le comité de pilotage ou une commission pour étudier les possibilités de mise en place de la vidéo-surveillance sur le territoire communautaire. Le conseil municipal décide de désigner Monsieur Jean-Pierre GALLERNE.

Pour extrait :

En Mairie, le 1^{er} Juin 2015

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARCILLY-LA-CAMPAGNE' around the perimeter and '(Eure)' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure on horseback, possibly a saint or a historical figure, within a shield-like shape.